

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mars 2022
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 7 mars 2022, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration de la Pologne au sujet de la séance que le Conseil de sécurité tiendra le 7 mars 2022 sur la situation humanitaire en Ukraine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de la République de Pologne
(*Signé*) Krzysztof **Szczerski**



**Annexe à la lettre datée du 7 mars 2022 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Pologne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Séance d'information tenue par le Conseil de sécurité
sur la situation humanitaire en Ukraine
au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix
et la sécurité internationales »**

**Déclaration de M. Krzysztof Szczerski, Représentant
permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations
Unies à New York**

New York, 7 mars 2022

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, et la Directrice exécutive, Catherine M. Russell, pour leurs exposés.

La situation humanitaire en Ukraine se dégrade à un rythme alarmant. Nous devons d'abord et avant tout rendre hommage au courage dont font preuve les soldats aussi bien que les civils qui défendent leur patrie et leur liberté et se battent aussi pour celles et ceux qui ont été contraints de fuir.

La Pologne condamne dans les termes les plus énergiques les attaques contre les civils et les infrastructures civiles telles que les écoles, les hôpitaux et les orphelinats. Vendredi, un nourrisson de 18 mois appelé Kirill est mort à la suite des bombardements à Marioupol. Les images, tragiques, témoignent de la dévastation semée par l'armée russe dans des quartiers résidentiels. Dimanche, la Russie a attaqué Vinnytsia, autre ville ukrainienne pacifique depuis laquelle nombre d'organisations humanitaires, dont des organismes des Nations Unies, mènent des interventions de secours. Cela montre clairement que la Russie crée délibérément une catastrophe humanitaire en Ukraine, au mépris flagrant des principes du droit international humanitaire.

Depuis le début de l'invasion russe, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé en Ukraine plus de 1 207 victimes civiles, dont 406 ont perdu la vie. Le bilan réel est probablement beaucoup plus élevé. Cela doit cesser. Dans la résolution qu'elle a adoptée la semaine dernière à une écrasante majorité, l'Assemblée générale a exigé que la Russie retire immédiatement ses forces et se conforme au droit international. Il est grand temps que la Russie entende les appels que le monde lui adresse.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la question de la protection efficace des personnes en situation de vulnérabilité, à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Tout doit être fait pour établir et maintenir effectivement des couloirs humanitaires permettant d'évacuer la population civile. L'urgence est d'autant plus vive que l'on commence à voir augmenter le nombre de patients évacués depuis des hôpitaux ukrainiens, notamment des services d'oncologie. La Pologne a déjà accueilli des dizaines d'enfants en phase terminale. Parmi la population en fuite, on trouve également les pensionnaires de l'orphelinat de Darnytsa, à Kyïv : 216 personnes, orphelins et chaperons, ont été escortés et installés à Opole, en Pologne, où ils ont été pris en charge.

Près de la moitié des réfugiés sont des enfants ; la guerre en Ukraine est ainsi devenue une crise de l'enfance. Plus d'école ni de loisirs – le quotidien des enfants

ukrainiens, c'est aujourd'hui la fuite et les abris antiaériens. Des milliers de filles et de garçons ont déjà vu leur scolarité interrompue par les combats ; certains pourraient ne jamais retrouver leur école. Les attaques contre des installations médicales et scolaires et le blocage des flux de vivres et de fournitures médicales menacent la santé et la vie de millions d'enfants. Toute une génération de jeunes Ukrainiennes et Ukrainiens sera marquée par les atrocités de cette guerre, dans sa chair et dans son âme.

L'Ukraine compte officiellement 2,7 millions de personnes en situation de handicap, dont des enfants. Bon nombre d'entre elles se sont trouvées prises au piège chez elles, faute de pouvoir évacuer. Nous demandons à tous les partenaires humanitaires et à tous les États Membres d'aider l'Ukraine à tenir compte des personnes handicapées dans le cadre de l'action humanitaire.

L'agression militaire de la Russie a fait 1 million de déplacés internes et contraint plus de 1,7 million de personnes à fuir l'Ukraine. Nous assistons à la crise des réfugiés la plus fulgurante que l'Europe ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. En l'espace de 10 jours, la Pologne a accueilli plus d'un million de réfugiés fuyant l'Ukraine et les horreurs de la guerre causées par l'agression russe. Elle continuera à admettre sur son territoire toutes les personnes dans le besoin, de leur fournir un abri, de la nourriture et des soins de santé et, plus important encore, d'assurer leur sécurité, sans considérations de nationalité, de race ou de religion. À titre de comparaison, ce flux de réfugiés équivaut à celui qui avait été enregistré en Europe sur toute l'année lors de la crise migratoire de 2015. La Pologne a déjà accueilli sur son territoire des ressortissants de plus de 150 pays. Concrètement, 100 personnes traversent sa frontière à chaque minute qui passe.

Voisine et proche amie de l'Ukraine, la Pologne constate directement les conséquences humanitaires dramatiques de cette guerre. Au-delà des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, des milliers de Polonaises et de Polonais s'organisent au niveau local, en solidarité avec l'Ukraine, ouvrent leur porte aux réfugiés et se portent volontaires dans les centres d'accueil. La même scène déchirante se répète chaque jour à la frontière entre l'Ukraine et la Pologne, que traversent des femmes et des enfants au regard emplis de crainte, de tristesse et de désespoir. Les mettre à l'abri, leur donner de l'espoir, c'est notre obligation en tant qu'êtres humains mais aussi, simplement, la manifestation d'un élan naturel de solidarité. De nombreux observateurs demandent où se trouvent les camps de réfugiés. La réponse est qu'il n'en existe pas, puisque tous les arrivants ont jusqu'ici été accueillis par des familles. Mais cela pourrait bientôt ne plus suffire. Le nombre de personnes malades ou traumatisées qui arrivent en Pologne est de plus en plus élevé et les besoins de médicaments et d'équipements de premiers secours, puis de traitements spécialisés et d'assistance psychologique, augmentent d'autant. Nous estimons qu'en conjuguant l'action des entités et des organismes des Nations Unies, qui savent prendre en charge ce type de besoins, et les efforts soutenus des autorités polonaises, il sera possible de trouver des solutions rapides et adaptées.

La Pologne sait gré au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au Comité international de la Croix-Rouge et à ses partenaires d'être restés présents en Ukraine et de continuer d'y fournir une assistance. Alors que les besoins humanitaires augmentent d'heure en heure, il est réconfortant de voir que la communauté internationale a répondu avec une générosité sans précédent à l'appel éclair lancé par l'Organisation en faveur de l'Ukraine.

Ce matin, le Gouvernement polonais a adopté en urgence un projet de loi, qui sera mis aux voix cette semaine, prévoyant de régulariser le séjour des ressortissants ukrainiens sur le territoire de sorte que ceux-ci puissent trouver un emploi et accéder aux services de santé et d'éducation ainsi qu'à un logement.

Le projet de loi comprend des dispositions relatives au séjour sur le territoire, à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que des dispositions financières. Il doit faciliter l'accès au marché de l'emploi polonais pour les Ukrainiennes et les Ukrainiens arrivés dans le pays à la suite de l'agression russe et prévoit également une assistance pécuniaire temporaire à l'intention des Polonais qui ont ouvert leur porte à des réfugiés. Les ressortissants ukrainiens pourront demander à recevoir à titre ponctuel une subvention propre à couvrir leurs besoins fondamentaux. Le Gouvernement réservera des fonds à la scolarisation des étudiants ukrainiens. Tous les ressortissants ukrainiens qui fuient la guerre bénéficieront d'un accès garanti aux soins de santé, au même titre que les citoyens polonais. On estime que le coût annuel de la mise en œuvre de ce texte se chiffrera à 2 milliards de dollars des États-Unis pour 1 million de bénéficiaires.

L'Ukraine paye aujourd'hui au prix fort la défense de son indépendance, de son intégrité territoriale et de la démocratie. La détermination et le courage des Ukrainiennes et des Ukrainiens est une source d'inspiration pour le monde entier. Nous ne devons pas les décevoir. Il est essentiel de témoigner notre solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien, en agissant sans plus tarder.
